

Annexe 2 : Organigramme de la procédure de modification de SAR

Décembre 2013 et juin 2014
Délibération de l'assemblée plénière du CR
engager la modification
fixer les modalités de concertation

Élaboration du projet
Réunion des Personnes associées

Durée :
3 mois

3eme Délibération de l'assemblée plénière du CR
arrêter le projet de modification
Organiser l'enquête publique accompagnée des avis

Saisine des PPA pour avis 3 mois maxi
Saisine du Préfet 3 mois maxi (avis conforme si SMVM)
Saisine de la CDCEA en cas d'espace agricole (avis conforme)
Organisation de l'enquête publique mini 30 jours
Avis du commissaire enquêteur 30 jours
Préparation du rapport d'assemblée

Durée :
6 mois

4eme Délibération de l'assemblée plénière du CR
adopter le projet de modification prenant en compte
les avis et les observations de l'enquête publique

Durée
1 mois

Constitution du dossier de Saisine
du Préfet, du 1^{er} Ministre et du Conseil d'Etat

Approbation Nationale :
Avis du Conseil d'Etat
Ajustements éventuels
Circuit de signature des 4 Ministères concernés

Durée
variable
concernant
la phase
nationale